BRUNEEL Geoffroy

16 août 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 14 juin 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Geoffroy, Gabriel, André, Jean-Marie BRUNEEL, commissaire de justice associé, membre de la société par actions simplifiée « ID FACTO », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), d'un office de commissaire de justice à la résidence de Versailles (Yvelines), d'un office de commissaire de justice à la résidence du Raincy (Seine-Saint-Denis), d'un office de commissaire de justice à la résidence de Montlhéry (Essonne), d'un office de commissaire de justice à la résidence du Plessis-Bouchard (Val d'Oise), d'un office de commissaire de justice à la résidence de Melun (Seine-et-Marne), et d'un office de commissaire de justice à la résidence de Paris (7e arrondissement), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :
Olivier ANDRE, Delphine BERNINI, Tristan CHEVREAU, Jean DIB, Philippe DOUCEDAME, Antoine FEUVRIER, Vincent FRADIN, Thibaut FRANQUEVILLE, Patrice GRAS, Amir GUEDIRI, Ludivine HOURTAL, Laurence LANGLE, Guillaume LERAT, Anne LESAGE, Estelle MOLITOR, Frédéric NADJAR, Eric PIQUET, Didier RICHARD, Thierry SALMON

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)